

LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES ÂÎNÉES

La violence touche toutes les femmes, quel que soit leur âge. On a tendance à parler uniquement de la violence faite aux femmes en âge d'avoir des enfants et à minimiser ou à invisibiliser la violence faite aux femmes âgées. La violence faite aux femmes âgées est peu connue et sous-estimée. C'est pourtant un enjeu réel et important, qui risque d'augmenter avec le vieillissement de la population.

Note grammaticale : La violence envers les personnes âgées touche majoritairement les femmes et est majoritairement commise par des hommes. Pour représenter cette réalité, le féminin est employé pour faire référence aux victimes et le masculin est employé pour faire référence aux agresseurs. Nous reconnaissons toutefois que des hommes peuvent être victimes et que des femmes peuvent être agresseurs.

Il est important de se rappeler que l'expérience de chaque femme est unique et est influencée par d'autres oppressions que celles liées à l'âge et au genre. Des femmes âgées sont donc plus à risque de vivre de la violence en fonction de leur appartenance à certaines communautés : les femmes âgées autochtones, celles vivant en situation de pauvreté, celles ayant une limitation, celles immigrantes, celles de la communauté 2SLGBTQIA+, etc.

QUI SONT LES FEMMES ÂÎNÉES?

Il n'y a pas de définition uniforme, ce qui a pour conséquence que la définition d'« âgée » varie selon les personnes ou les organisations.

Ainsi, la fourchette d'âge utilisée n'est pas la même (p. ex. 50 ans et plus; 65 ans, l'âge typique de la retraite; et 65 ans et plus).

Le groupe des femmes âgées n'est pas homogène : elles ont des états de santé, des vulnérabilités, des dépendances et des expériences de vie différents.

L'INTERSECTION DU GENRE ET DE L'ÂGE

La violence faite aux femmes âgées est invisibilisée par deux phénomènes :

- Le fait de parler de maltraitance envers les personnes âgées, en se focalisant sur l'âge et en oubliant d'avoir une analyse genrée de la violence. On minimise donc

le fait que ce sont les femmes qui subissent cette violence de façon disproportionnée et on ne tient pas compte de types spécifiques de violence, comme la violence conjugale et les agressions à caractère sexuel qui demeurent très taboues.

- Le fait de parler de violence faite aux femmes en général, en oubliant de prendre en compte la spécificité de la violence subie par les femmes âgées. Les expériences de violence des femmes âgées sont souvent attribuées au vieillissement. Par exemple, les conséquences physiques et psychologiques de violence des femmes âgées peuvent être considérées comme un aspect normal du processus de vieillissement.

L'âge et le genre ne sont pas les seules identités à examiner lorsqu'on travaille avec des survivantes. L'adoption d'une approche intersectionnelle, antiraciste et anti-oppressive met en évidence comment les différentes formes d'oppressions (p. ex. homophobie, racisme, sexisme, capacitisme, transphobie, pauvreté) interagissent.

Différentes identités (p. ex. orientation sexuelle, race/origine ethnique, genre, âge) ont des répercussions sur les expériences de violence, la prévalence ou le risque d'être victime de violence, et l'expérience de la personne auprès des organismes et des services.

TYPES DE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES ÂGÉES

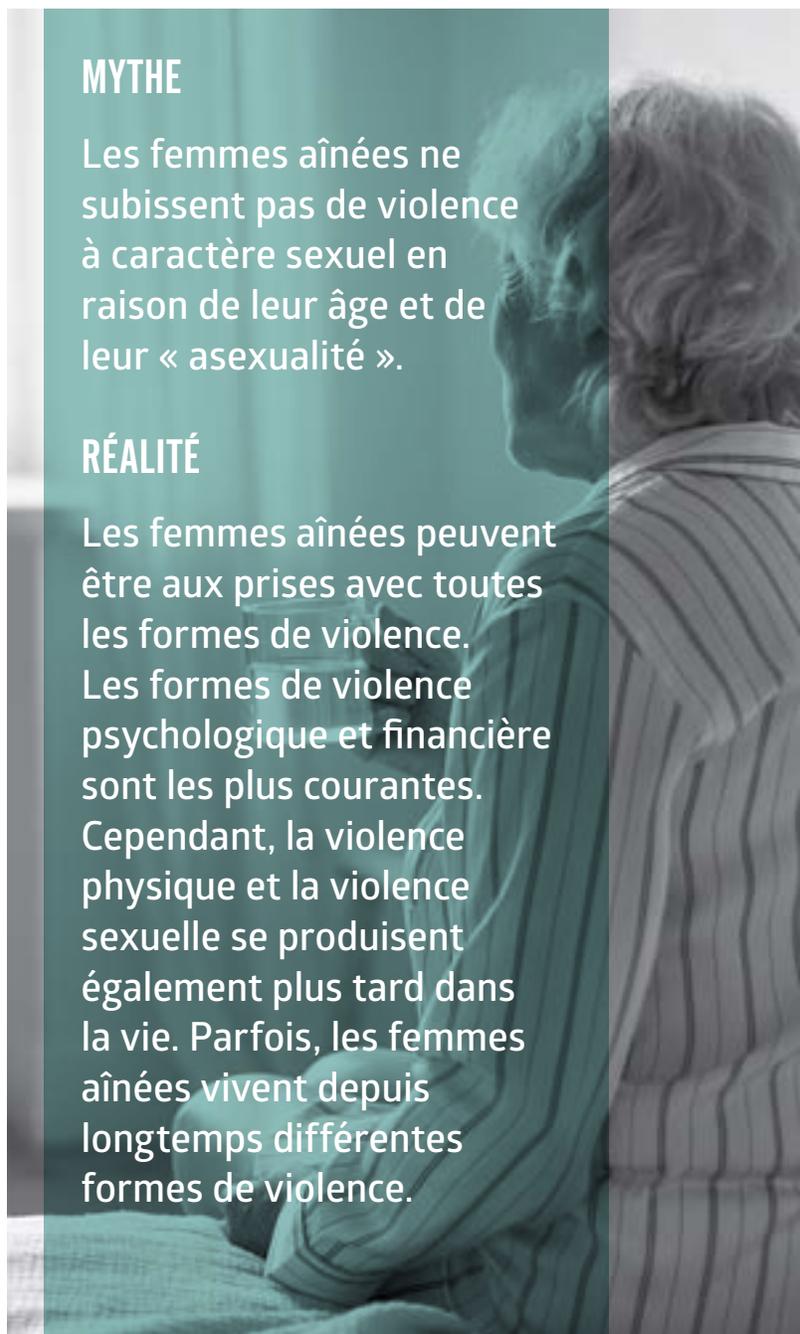
- Les femmes âgées peuvent subir les mêmes formes de violences que les jeunes femmes.
- Parfois, les femmes âgées vivent depuis longtemps de la violence à travers différentes relations.
- Même s'il est possible que la violence se poursuive, la forme de violence vécue peut évoluer au fil du temps.

MYTHE

Les femmes âgées ne subissent pas de violence à caractère sexuel en raison de leur âge et de leur « asexualité ».

RÉALITÉ

Les femmes âgées peuvent être aux prises avec toutes les formes de violence. Les formes de violence psychologique et financière sont les plus courantes. Cependant, la violence physique et la violence sexuelle se produisent également plus tard dans la vie. Parfois, les femmes âgées vivent depuis longtemps différentes formes de violence.





Aperçu des formes de violence que peuvent vivre les femmes âgées

Violence physique	L'utilisation intentionnelle de la force physique pour causer de la douleur ou une blessure, p. ex. frapper, gifler ou pousser une personne; donner un coup de poing; lancer un objet à quelqu'un; ou utiliser la force physique pour empêcher une personne de fuir.
Violences psychologique et émotionnelle	Il s'agit de comportements psychologiques qui occasionnent de la détresse émotionnelle, p. ex. crier après une personne; menacer, harceler criminellement ou humilier une personne; isoler une personne de ses réseaux sociaux; ou l'empêcher de faire des activités.
Violence à caractère sexuel	Il s'agit d'un contact sexuel sans consentement, p. ex. forcer une personne à regarder des actes sexuels; toucher une personne sans son consentement; ou forcer une personne à faire une activité sexuelle.
Violence financière	Utiliser sans autorisation les finances ou la propriété d'une personne ou l'empêcher d'accéder à ses finances, p. ex. contrefaire une signature; contrôler les achats d'une personne; ou empêcher une personne d'avoir accès aux finances de la famille.
Négligence	Défaut d'offrir des soins adéquats, intentionnellement ou non, p. ex. ne pas fournir les nécessités de la vie; ne pas subvenir aux besoins médicaux ou ne pas administrer de médicaments; ou refuser l'accès aux services de transports.

AUTEURS DE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES AÎNÉES

Les femmes âgées peuvent être victimes de différentes formes de violence commises par des personnes qui leur sont plus ou moins proches.

1. Violence commise par un conjoint actuel ou un ex-conjoint (violence conjugale) :

Violence physique, sexuelle, émotionnelle ou financière, négligence, ou harcèlement criminel (*stalking*) commis par un individu ayant une relation intime avec la femme (p. ex. violence commise par un ex-conjoint ou un conjoint actuel, un partenaire, ou un partenaire sexuel). Il peut s'agir d'un couple ou bien d'une relation caractérisée par des rapports sexuels ou physiques ou des liens affectifs.

2. Violence commise par un membre de la famille (violence familiale) :

Violence physique, sexuelle, émotionnelle ou financière, ou négligence ayant lieu dans une relation qui repose sur des liens de parenté, de dépendance ou de confiance (p. ex. violence commise par des enfants adultes, des frères ou sœurs ou d'autres membres de la famille).

3. Violence commise par un aidant (maltraitance des personnes âgées) :

Un geste délibéré, ou défaut d'agir, par un aidant qui cause un risque de préjudice à la femme. Les femmes âgées dépendantes d'une autre personne pour différents aspects de leur vie sont vulnérables à la violence. Ce lien de dépendance augmente le défi de reconnaître et de dénoncer la violence subie. L'aidant peut être le conjoint, un membre de la famille ou un professionnel. Il est important de prendre en compte le type de relation entre la femme et l'aidant

pour analyser la violence. Il peut s'agir de violence physique, sexuelle, émotionnelle ou financière ou de négligence.

4. Violence commise par un proche ou un inconnu :

Violence physique, sexuelle, émotionnelle ou financière commise par une personne qui n'est pas le conjoint, un membre de la famille ou un aidant de la femme, mais qui profite de sa vulnérabilité.

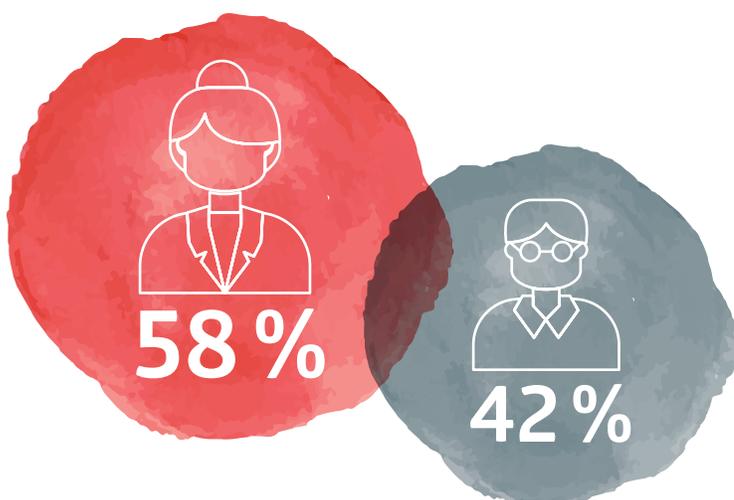
MYTHE

Les aidants commettent des gestes violents en raison du stress qu'ils vivent.

RÉALITÉ

L'idée qu'un aidant peut vivre de l'impuissance, de la colère et de la frustration en raison de ses responsabilités et d'une charge de travail accablantes sont souvent utilisées pour justifier la violence commise envers les femmes âgées. Peu importe la nature de la relation, il s'agit de comportements violents.

Selon Statistique Canada, les femmes âgées (de 65 à 89 ans) sont plus à risque de violence que les hommes âgés, notamment de violence de la part d'un conjoint, d'enfants, de frères ou sœurs, et d'autres membres de la famille, comme des petits-enfants.



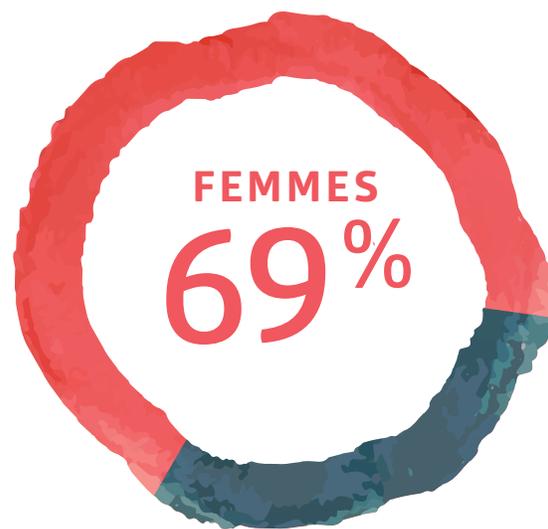
Répartition selon le sexe des victimes de violence familiale

Femmes : 58 %
Hommes : 42 %

Répartition selon le sexe des victimes de violence conjugale

Femmes : 69 %
Hommes : 31 %

Les femmes âgées sont notamment 2,2 fois plus à risque que les hommes âgés de subir de la violence conjugale, y compris de la violence de la part d'un conjoint actuel, d'un conjoint de fait et d'ex-conjoints.



OBSTACLES AUX SIGNALEMENTS

Les femmes âgées sont confrontées à des défis particuliers quant au signalement de la violence et à l'accès aux services. Ces défis peuvent être exacerbés par les contraintes sociales liées à la sensibilisation aux manifestations de la violence chez les personnes âgées. En voici quelques exemples :

Obstacles intrapersonnels

Déni de la violence vécue dans la relation.

Conséquences réelles ou perçues du signalement de la violence (p. ex. peur de l'aggravation de la violence).

Croyances et attitudes traditionnelles concernant le mariage, les rôles genrés et la confidentialité des affaires familiales.

Peur de perdre son autonomie, de se retrouver en établissement de soins, ou de perdre son pouvoir décisionnel.

Facteurs culturels (p. ex. soumission des femmes par rapport aux hommes, barrières linguistiques, inaction de la communauté lorsque la femme demande de l'aide).

Peur de perdre les liens avec ses enfants, ses petits-enfants, d'autres membres de la famille, ou ses amis et amies. Honte de demander de l'aide.

Inquiétudes quant à l'isolement social (p. ex. orientation sexuelle, classe sociale, capacités), manque de connaissances des services en violence disponibles ou perception que les services sont réservés aux jeunes femmes.

Obstacles interpersonnels

Dépendance ou co-dépendance sur un conjoint ou un ou une aidante (p. ex. dépendance physique, financière ou psychologique).

Manque de soutien de la famille et des amis et amies (p. ex. suggérer que les femmes âgées restent dans une relation violente, minimiser la violence ou la nier, ou blâmer la femme).

Insistance sur les liens sacrés du mariage et l'importance des rôles genrés de la part des membres du clergé.

Manque d'aide concrète de la part du réseau social (p. ex. ne pas aiguiller vers les services appropriés, ne pas offrir d'amener la femme à une maison d'hébergement).

Obstacles physiques

Isolement social en raison du milieu éloigné ou rural, incapacité de contacter les services ou d'y accéder, ou manque de services.

Absence d'un réseau de soutien. Limitations fonctionnelles ou physiques.

Manque de ressources financières pour accéder aux services ou aux moyens de transport.

Obstacles liés aux services

Manque de reconnaissance de la violence faite aux femmes âgées dans le milieu de la santé.

Peu de recherche dans le domaine de la violence axée sur la population plus âgée.

Opinion stéréotypée de la violence comme visant principalement les jeunes femmes.

Peu de reconnaissance de la réticence des femmes âgées à signaler la violence et manque de suivis ou d'évaluation des risques rigoureux.

Attribution des indices habituels de violence au vieillissement (p. ex. blessures et problèmes de santé). Manque d'installations et de services pour les femmes ayant des incapacités ou une mobilité réduite.

Manque de soutien adapté aux femmes âgées, p. ex. peu de soutien prenant en compte leurs inquiétudes de quitter une relation violente.

SIGNES AVERTISSEURS DE VIOLENCE CHEZ LES FEMMES ÂÎNÉES

Les signes de violence varient souvent selon la situation individuelle et les circonstances particulières. Les signes avertisseurs de violence chez les femmes aînées comprennent ceux-ci :

- **Divulgestion** : Elle vous confie qu'elle est aux prises avec la violence ou qu'elle est blessée (p. ex. ecchymoses, fractures, entorses, coupures ou égratignures).
- **Changement de comportement** : Elle vit de la dépression ou de l'isolement; elle a peur; elle est en retrait ou désorientée; elle manque des activités sociales.
- **Changement de la situation financière** : Ses services sont annulés ou ses factures ne sont pas réglées.
- **Signes de négligence** : Son logement est sale, elle n'a aucune nourriture ni aucun vêtement approprié, elle n'a pas accès aux appareils et aux accessoires fonctionnels appropriés (p. ex. lunettes ou appareils auditifs).

Important :
Même si vous ne remarquez pas de signes avertisseurs, la violence demeure possible. Faites confiance à vos instincts.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE?

Si vous soupçonnez qu'une femme aînée est aux prises avec la violence, vous pouvez :

- Composer le 9-1-1 si la situation présente un danger immédiat.
- Éviter les suppositions; poser des questions. Lui demander si elle a besoin d'aide ou si elle n'est pas en sécurité. S'assurer que le lieu est sûr et que vous êtes seuls ou seules avant d'entamer la conversation.
- Démontrer votre soutien et votre écoute. Elle n'est peut-être pas à l'aise de discuter en ce moment de sa situation, et il est possible qu'elle ne la reconnaisse pas comme étant violente.
- La rassurer que de l'aide et des services sont offerts, et l'encourager à parler à quelqu'un (p. ex. un membre de famille, une ligne de crise en violence, un ou une thérapeute). Lui offrir de s'y rendre avec elle.
- Lui demander ce qu'elle aimerait faire et ce que vous pouvez faire. Respecter sa décision.
- Reconnaître la difficulté d'obtenir de l'aide ou de quitter une situation violente.
- Garder le contact avec elle.
- Ne pas confronter ni accuser la personne violente, car la violence pourrait s'aggraver.
- Si elle ne veut pas de soutien, lui dire que vous êtes là pour elle.

Ce document d'[Action ontarienne contre la violence faite aux femmes](#) est en partie adapté d'une ressource produite par [The Learning Network at the Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children](#) en collaboration avec plusieurs partenaires.